



PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2012

Date de la convocation : 20 mars 2012

Nombre de Conseillers : 17
Présents : 14
Votants : 16

- Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre FOUCHER, Jean-Claude MORISSE, Patrice RAULT, Florence CARTIGNY, Catherine THIELIN, Yannick REVERS, Patrick LIMET, Patrick PROTON, Roch MONAMY, René RICHARD, Daniel ROBERT, Philippe DUMARTIN, Fabrice CHAILLOUX
Patrick RAMOS

- Absents ayant donné Pouvoirs

Valérie REMANDE-LUSSIEZ à Jean-Claude MORISSE, Didier RUAS à Jean-Pierre FOUCHER

- Absent excusé

Alain RAYMOND

- Secrétaire de séance :

Patrick RAMOS

L'an deux mille douze, le vingt six mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Maire.

Délibération n°1 Compte Administratif 2011 du budget Communal et des budgets annexes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Caude MORISSE, délibérant sur les comptes administratif communal et annexes de l'exercice 2011, dressé par Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes,

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, le Maire ayant quitté la salle, et arrêté les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé,

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINSTRATIF COMMUNE						
Résultats reportés	163 587,95				163 587,95 €	
Opérations de l'exercice	388 473,07	567 512,38	1 078 618,68	1 355 208,36	1 467 091,75	1 922 720,74
total	552 061,02	567 512,38	1 078 618,68	1 336 921,22 €	1 630 679,70	1 922 720,74
Résultats de clôture	15 451,36			276 589,68		
Reste à réaliser	157 900,00	19 790,00				
Résultat	-122 658,64			276 589,68		153 931,04
COMPTE ANNEXE CAMPING						
Résultats reportés	313,16				313,16	
Opérations de l'exercice	1 150,53	550,10	17 965,61	19 828,98	19 116,14	20 379,08
total	1 463,69	550,10	17 965,61	19 828,88	19 429,30	20 379,08
Résultats de clôture	-913,59			1 863,37		
Reste à réaliser						
Résultat	-913,59			1 863,37		949,78
COMPTE ANNEXE EPICERIE						
Résultats reportés	4 010,36				4 010,36	
Opérations de l'exercice	2 756,08	3 037,13	979,90	8 810,63	3 735,98	11 847,76
total	6 766,44	3 037,13	979,90	8 810,63	7 746,34	11 847,76
Résultats de clôture	-3 729,31			7 830,73		
Reste à réaliser						
Résultat	-3 729,31			7 830,73		4 101,42
COMPTE ANNEXE LOCAL PLACE DE LA LIBERTE						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	25 106,92	5 641,88	1 027,89	17 280,00	26 134,81	22 921,88
total	25 106,92	5 641,88	1 027,89	17 280,00	26 134,81	22 921,88
Résultats de clôture	-19 465,04			16 252,11		
Reste à réaliser						
Résultat	-19 465,04			16 252,11	-3 212,93	
RESULTAT GLOBAL	-146 766,58			302 535,89		155 769,31

Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 16

Délibération n°2 Affectation du résultat 2011 du budget Communal et des budgets annexes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les comptes administratifs 2011 et les comptes de gestion 2011 pour le budget communal et les budgets annexes,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2012 de la section d'investissement,

Considérant que le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2011 majorées du déficit d'investissement 2010 reporté et les recettes propres à l'exercice 2011 majorées de la part de l'excédent 2010 de fonctionnement affecté en investissement en 2011, soit le résultat de clôture de l'exercice 2011,

Considérant que la nomenclature M 14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes,

Considérant que le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du Conseil Municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement,

Considérant les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillant ces opérations,

Le Conseil Municipal,

Tableau synthétique d'affectation du résultat du budget communal et des budgets annexes :

	Résultat de clôture de l'exercice 2011	RESTES A REALISER 2011		Besoin de financement de la section d'investissement	AFFECTATION DU RESULTAT	
		Dépenses	Recettes		Réserves 1068	Report de fonct.002
COMMUNE						
Investissement	15 431,36	-157 900,00	19 790,00	-122 658,64	235 658,64	40 931,04
Fonctionnement	276 589,68					
CAMPING						
Investissement	-913,59	0,00	0,00	-913,59	1 863,37	0,00
Fonctionnement	1 863,37					
EPICERIE						
Investissement	-3 729,31	0,00	0,00	-3 729,31	3 729,31	4 101,42
Fonctionnement	7 830,73					

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter aux budgets 2012 les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget Communal :

Report en section de fonctionnement : **40 931,04 €**
Affectation en investissement (compte 1068) : **235 658,64 €**

Budget Annexe Camping Municipal :

Report en section de fonctionnement : **néant**
Affectation en investissement (compte 1068) : **1 863,37 €**

Budget Annexe Epicerie :

Report en section de fonctionnement : **4 101,42 €**
Affectation en investissement (compte 1068) : **3 729,31 €**

Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 16

Délibération n°3 Compte de Gestion 2011 du budget Communal et des budgets annexes

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états correspondants des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2011,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Tableau de synthèse des comptes de gestion du budget communal et des budgets annexes :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2010	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2011	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
COMPTE DE GESTION COMMUNE				
Investissement	-163 587,95		179 039,31	15 451,36
Fonctionnement	283 447,97	196 217,95	276 589,68	276 589,68
TOTAL	119 860,02	196 217,95	455 628,99	292 041,04
COMPTE DE GESTION ANNEXE CAMPING				
Investissement	-313,16		-600,43	-913,59
Fonctionnement	550,10	550,10	1 863,37	1 863,37
TOTAL	236,94	550,10	1 262,94	949,78
COMPTE DE GESTION ANNEXE EPICERIE				
Investissement	-4 010,36		281,05	-3 729,31
Fonctionnement	7 264,94	3 037,13	7 830,73	7 830,73
TOTAL	3 254,58	3 037,13	8 111,78	4 101,42
COMPTE DE GESTION ANNEXE LOCAL PLACE DE LA LIBERTE				
Investissement	-19 733,65		268,61	-19 465,04
Fonctionnement	5 641,88	5 641,88	19 465,04	19 465,04
TOTAL	-14 091,77	5 641,88	19 733,65	0,00

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16

Délibération n°4 Budget primitif 2012 de la Commune et des budgets annexes

Le Maire propose au Conseil Municipal les projets de budget primitif qui s'équilibrent de la façon suivante :

- BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2012

- Section de Fonctionnement : 1 303 500,00 €

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Désignation	Montants
011	Charges à caractère général	319 750,00 €
012	Charges de personnel	646 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	105 060,00 €
66	Charges financières	47 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 890,00 €
023	Virement à la section d'investissement	183 000,00 €
Total		1 303 500,00 €

Section de fonctionnement recettes

Chapitre	Désignation	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	40 931,00 €
70	Produits des services	95 470,00 €
73	Impôts et taxes	723 250,00 €
74	Dotations	342 050,00 €
75	Autres produits de gestion courante	64 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 799,00 €
13	Atténuation de charges	35 000,00 €
Total		1 303 500,00 €

- **Section d'Investissement : 870 000,00 €**

Dont :

Opérations d'Investissement

Opération	Montants
Mairie	45 200,00
Voirie et Réseaux	148 000,00
Bâtiments	192 160,00
Jeunesse & école	18 100,00
VRD La Frénée	102 300,00
Eglise & Cimetière	30 500,00
Aménagement Centre Bourg	122 630,00
Remboursement emprunts (capital)	117 100,00
Total	730 790,00

- BUDGET PRIMITIF LOCAL EPICERIE 2012

- **Section de Fonctionnement : 4 701,42 €**

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
011	Charges à caractère général	3 501,42 €
66	Charges financières	1 200,00 €
Total		4 701,42 €
Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 101,42 €
75	Autres produits de gestion courante	3 600,00 €
Total		4 701,42 €

- Section d'Investissement : 6 729,31 €

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
001	Déficit N-1 reporté	3 729,31 €
16	Emprunt	3 000,00 €
Total		6 729,31 €
Recettes		
1068	Affectation du résultat	6 729,31 €
Total		6 729,31 €

- BUDGET PRIMITIF CAMPING 2011

- Section de Fonctionnement : 22 500,00 €

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
011	Charges à caractère général	3 096,00 €
012	Charges de personnel	18 215,00 €
66	Charges financières	130,78 €
023	Virement à la section d'investissement	330,22 €
Total		21 772,00 €
Recettes		
70	Produits des services	21 772,00 €
Total		21 772,00 €

- Section d'Investissement : 2 193,59 €

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
001	Déficit N-1 reporté	913,29 €
16	Emprunt	1 280,00 €
Total		2 193,59 €
Recettes		
1068	Affectation du résultat	1 863,37 €
021	Virement de la section de fonctionnement	330,22 €
Total		2 193,59 €

Abstentions : 0
 Votes contre : 0
 Votes pour : 16

Délibération n°5 Subventions et participations aux organismes et aux associations

Le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions et des participations qui seront versées aux associations et aux organismes concernés.

Il précise que ces montants seront intégrés au Budget Primitif 2012 de la Commune, à l'imputation budgétaire 65 - 6574.

Organismes / Associations	Montants
<u>Couverture et aide sociale</u>	
Mutuelle Nationale Territoriale	6 500 €
C.C.A.S.	1 500 €
<u>Associations</u>	
AMENS : Association Marché et Expo de Noël de Salles	3 000 €
Association Jeunes Sapeurs Pompiers	200 €
Association Foncière	3 300 €
Banque Alimentaire	200 €
Chambre des Métiers 17	408 €
Collège André Malraux piscine collège	520 €
Collège André Malraux subvention voile	1 160 €
Collège André Malraux Voyage en Angleterre	500 €
Coyote' Country Dancers	200 €
Don du Sang	200 €
Foyer Rural de Salles-sur-Mer	600 €
Grain de Sel	700 €
Familles Rurales	36 000 €
Kalinka	200 €
Prévention routière : Formation	100 €
Restaurants du Cœur	200 €
Roue Libre Jarrienne	70 €
Secours catholique	200 €
Secours populaire	200 €
Réserve de subvention	42 €
Total	56 000 €

Ne participant pas au vote : 0
 Abstentions : 0
 Votes contre : 0
 Votes pour : 16

Délibération n°6 Aide du département à la restauration des archives communales anciennes

Il est envisagé la restauration des archives communales anciennes suivantes :

- Atlas Napoléonien,
- Testament olographe de Pierre-François EVEN (1879),
- Inventaire des meubles, collections, etc de Pierre-François EVEN (1884).

Vu l'article R 1421-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 20 février 2012 du Conseil Général de Charente-Maritime relatif aux avis techniques formulés sur la restauration de ce patrimoine documentaire historique,

Considérant que sur les 3 entreprises consultées, seules deux ont reçues l'aval du Directeur des Archives Départementales, à savoir :

- J. Ardouin et Cie,
- Atelier du Patrimoine.

Considérant le coût des prestations proposées pour la restauration des trois documents :

- J. Ardouin et Cie : 3 185.01 € TTC,
- Atelier du Patrimoine : 2 666.36 € TTC.

Considérant que Le conseil général accorde une subvention à hauteur de 50% du montant H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter cette opération de restauration du patrimoine documentaire historique de la Commune de Salles-sur-Mer,
- Charger Monsieur le demander la subvention correspondante auprès des Services du Conseil Général de Charente-Maritime,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 16

Délibération n°7 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de Charente-Maritime

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant l'opportunité pour la Commune de Salles-sur-Mer de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,

Considérant que cette souscription donnera lieu à la signature d'une convention entre la Commune de Salles-sur-Mer et le Centre de Gestion de Charente-Maritime,

Considérant que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents Affiliés à la CNRACL :
 - o Décès, accident du travail,
 - o Maladie, professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée,
 - o Maternité, paternité, adoption.

- Agents non Affiliés à la CNRACL :
 - o Accident du travail,
 - o Maladie, professionnelle, maladie ordinaire, Maladie grave,
 - o Maternité, paternité, adoption.

Considérant que pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de Salles-sur-Mer une ou plusieurs formules.

Considérant que ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2013.
- Régime du contrat : capitalisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Charger le Centre de Gestion de Charente-Maritime de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- Se réserver la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16

Délibération n°8 Restructuration du Centre Bourg - Demande de subventions

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2011, relative à la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, FISAC,

Considérant que pour accompagner un développement harmonieux de son commerce de centre-bourg la Commune de Salles-sur-Mer a réalisé en 2011, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie une étude démontrant l'intérêt de monter un dossier de demande de subvention au titre du Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerce (FISAC).

Considérant que la Municipalité envisage de conduire une opération de restructuration prenant en compte :

- la signalisation des commerçants et autres activités,
- l'aménagement de la Place de la Liberté,
- la réfection de la Maison Dumas (habitation entre la Poste et le salon de coiffure), le ravalement de la façade du bâtiment occupé par la boucherie-épicerie, ainsi que celui de l'agence postale communale,
- les améliorations visant à favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Considérant la possibilité pour la Commune de Salles-sur-Mer, d'obtenir pour cette opération d'autres subventions, notamment celles relatives au Produit des Amendes de Police (Conseil Général de Charente-Maritime), à la Réserve Parlementaire et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Considérant que ce projet engage les montants financiers suivants :

Actions	Coût HT
Etude de faisabilité (CCI)	3 013,92 €
Honoraires Architecte	21 161,26 €
Aménagement Place de la Liberté (VRD)	79 405,00 €
Aménagement Marché Communal	1 566,70 €
Signalétique	3 640,00 €
Réfection Maison DUMAS	4 509,00 €
Réfection Epicerie	5 537,80 €
Agence Postale Communale	3 792,80 €
Total	122 626,48 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- charger Monsieur le Maire de solliciter auprès des services concernés, une subvention au taux maximum en vue de financer l'ensemble des opérations visant à accompagner la restructuration du centre-bourg,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16

Délibération n°9 Réhabilitation de la Maison Dumas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2011, relative à la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, FISAC, pour le réaménagement du centre bourg,

Considérant que l'opération de restructuration du Centre Bourg, prend notamment en compte la réfection de la Maison Dumas (habitation entre la Poste et le salon de coiffure),

Considérant la possibilité de transformer ce bâtiment communal en restaurant,

Considérant le projet de Monsieur Stéphane Sermadiras pour l'implantation d'un restaurant au sein de la Maison Dumas,

Considérant le devis de Monsieur Philip Lahousse, architecte, sur la réhabilitation de ce bâtiment communal en restaurant, d'un montant de 9 472.32 € HT,

Considérant que les missions comprennent :

- le Projet de Conception Générale,
- l'assistance au contrat de travaux (Dossier de Consultation des Entreprises),
- la direction de l'exécution des travaux,
- l'Assistance aux opérations de réception des travaux.

Considérant le coût de l'opération d'un montant prévisionnel de 110 000 € HT, crédit inscrits au Budget Primitif 2012 de la Commune,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la proposition de Monsieur Lahousse, Architecte,
- charger Monsieur le Maire de lancer la consultation relative au marché public correspondant
- charger Monsieur le Maire de demander les subventions correspondantes auprès des organismes concernés,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 16

Délibération n°10 Réaménagement de postes

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la réorganisation des services Restauration Scolaire – Ménage – Garderie, et notamment le transfert des fonctions, de commande et de gestion des stocks au service administratif, ainsi que le redéploiement des agents d'entretien affectés au nettoyage des salles et bâtiments communaux,

Considérant que la réorganisation des services Restauration Scolaire – Ménage - Garderie nécessite une modification de la durée hebdomadaire de service des postes de Madame Brigitte MORIN, et Corinne GUILLAUME,

Considérant que cette modification, de moins de 10 % du temps de travail, n'a pas d'impact sur l'affiliation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL),

Il est demandé au Conseil Municipal :

- Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail :
 - o de l'emploi de Madame Brigitte MORIN, Cantinière, à temps non complet créé initialement pour une durée de 33 heures par semaine, à 30 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2012,
 - o de l'emploi de Madame Corinne GUILLAUME, Agent d'entretien, à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine, à 28 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2012,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (seuil d'affiliation : 28 heures/semaine).

Abstentions :	0	Salles-sur-Mer, le 26 mars 2012
Votes contre :	0	Le Maire,
Votes pour :	16	Jean-Pierre FOUCHER